

## CRITERES D'ADMISSION ET PROCEDURE DE SELECTION

### Critères d'admission

- Recrutement à BAC toutes séries ou équivalent étranger
- Recrutement diplômés du secteur avec expérience professionnelle

### Procédures de sélection

- Sélection sur dossier suivie d'un entretien de motivation et d'une épreuve d'évaluation de l'anglais
- Nombre de places offertes : 50
- Date de la procédure de sélection : de octobre à juin
- Date limite de dépôt de dossier : fin mai
- Frais d'inscription et de sélection : **80 €**

### Reconnaissance du diplôme

Foundation Degree in Hospitality Management (BAC +2) est un diplôme national britannique délivré par l'université de Thames Valley (TVU).

## COUT DE LA FORMATION

### Frais de scolarité pour ressortissants européens

Frais de scolarité : **8 600€** pour les 2 années

Frais d'inscription et de sélection : **80 €**

Frais de l'association des étudiants : **100 €** (visites professionnelles, repas à l'extérieur...)

### Frais de scolarité pour non-européens

Frais de scolarité : **19 000 €** pour les 2 années

Frais d'inscription et de sélection : **80 €**

Frais de l'association des étudiants : **100 €** (visites professionnelles, repas à l'extérieur...)

### Restauration en France

La restauration à l'Ecole de Savignac est présentement gérée par une société de restauration, SOGERES. Dès septembre 2010, un nouveau restaurant « self-service » sera mis à disposition.

### Hébergement

**En France** - Hébergement à proximité de l'Ecole : nous pouvons vous fournir une liste d'adresses de particuliers proposant des logements meublés (tarif moyen : 250€/mois) \*

**En Angleterre** - Hébergement recherché par notre partenaire, Stratford-upon-Avon College (hébergement sur le campus, chez l'habitant, ou en locations individuelles). Une liste vous sera fournie par le Stratford-upon-Avon College. La restauration en Angleterre est libre et à la charge des étudiants.

### Sécurité sociale étudiant

Affiliation annuelle auprès de la CPAM de la Dordogne, coût annuel approx. : 198 € \*

\* Ces montants sont donnés à titre indicatif et sont réévalués chaque année.